



La reprise dans les écoles fondamentales et les structures d'accueil

Informations à l'attention des parents d'élèves de la commune de Steinfort

Chers parents,
Madame, Monsieur,

Nous espérons que cet envoi vous trouvera, vous et votre famille, en bonne santé.

Tout d'abord, permettez-nous de vous remercier sincèrement du soutien accru que vous avez apporté à votre enfant dans ses apprentissages au cours des dernières semaines, et ce, malgré des conditions parfois difficiles.

Après cette période de confinement, les cours en présentiel et les services de la Maison Relais reprendront, sur décision du gouvernement, **à partir du lundi 25 mai 2020** sous des conditions particulières. Afin que cette « rentrée » puisse se réaliser en toute sérénité, nous aimerions vous fournir d'emblée des informations importantes que vous trouverez dans ce document.

Nous vous informons que notre école et notre Maison Relais se sont préparées à recevoir vos enfants dans les meilleures conditions possibles, en respectant toutes les mesures de protection requises.

La reprise s'accompagnera de la mise en place d'un système d'alternance qui a demandé un vaste effort d'organisation commun de tous les partenaires et acteurs du système éducatif. Dans un effort conjoint, tout a été mis en œuvre pour réunir les conditions qui permettent à notre école et à notre Maison Relais de rouvrir tout en faisant face aux enjeux sanitaires. À plusieurs reprises, tous les acteurs de notre communauté scolaire se sont concertés pour définir ensemble les modalités organisationnelles et pratiques du système en alternance ainsi que du dispositif des mesures barrières à mettre en place.

Notre école et notre Maison Relais devront appliquer des mesures d'hygiène strictes et de distanciation établies par les autorités de Santé publique. De nouvelles normes s'appliqueront également aux services de transport scolaire.

Toutes les conditions d'accueil de nos élèves ont dû être repensées et nous serons stricts et vigilants dans l'application du protocole sanitaire transmis aux établissements scolaires. Les principes généraux sont les suivants :

- Appliquer les gestes barrières
- Maintenir la distanciation sociale
- Limiter au maximum le brassage des élèves
- Assurer régulièrement le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels
- Informer et communiquer

Cette situation inhabituelle peut probablement soulever des questions et certainement nous faire ressentir un peu d'insécurité. Il est tout à fait normal que le retour en classe soulève des inquiétudes. Il nous semble important, tout particulièrement en ce moment d'essayer de ne pas transférer notre insécurité aux enfants. Toute notre équipe est consciente que ces conditions d'accueil pourraient perturber les enfants et essaiera malgré les difficultés rencontrées pour accomplir les gestes qui consolent, apaisent ou rassurent de trouver l'attitude et les mots pour continuer dans une atmosphère accueillante et épanouissante. Il s'agit aussi de nous prendre le temps de parler de la manière dont les enfants ont vécu le confinement.

Nous vous accompagnerons dans les prochaines semaines pour cette nouvelle rentrée scolaire et nous répondrons à toutes vos questions. Nous sommes là pour vous, n'hésitez pas à nous contacter !

Évidemment, ce retour en classe sera très différent de ceux que vous avez connus. Des mesures de sécurité et d'hygiène bien strictes devront être respectées par les enfants et le personnel enseignant et éducatif. Ces mesures seront expliquées aux élèves par les membres du personnel, et nous comptons sur votre aide pour veiller à ce qu'elles soient appliquées.

Assurez-vous par exemple que votre enfant se lave rigoureusement les mains avant son départ le matin et à son retour à la maison.

Dans l'école, les lieux communs, comme la piscine et la bibliothèque scolaire, resteront fermés. Nos cours de récréation seront accessibles, mais avec des restrictions, et en alternance. Le but est d'assurer une étanchéité entre les différents groupes et de minimiser les risques. Dans une même optique, les cours d'éducation physique et de natation ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous demandons de rappeler à votre enfant d'éviter les contacts entre élèves, et particulièrement avec ceux des groupes autres que le sien.

1) Nouvelle organisation scolaire

Les cours de l'enseignement fondamental et l'accueil reprendront selon un système en alternance qui permettra de réduire les effectifs d'enfants simultanément présents respectivement à l'école et dans la structure d'accueil.

Ce système en alternance se fonde sur trois piliers :

- **les cours à l'école, obligatoires ;**
- **les études surveillées, facultatives ;**
- **un accueil facultatif les après-midis.**

Pour l'organisation de cette reprise en alternance, tous les parents ont été invités à remplir un formulaire en ligne du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et un formulaire d'inscription de la Maison Relais Steinfort pour indiquer les besoins d'accueil de leurs enfants (études surveillées et accueil les après-midis).

Sur la base des besoins recensés, un plan de prise en charge en alternance des groupes 1 et 2 a été établi par le comité d'école et les chargées de direction de la Maison Relais, sous l'égide de la direction de région de l'enseignement fondamental, de l'agent régional et des autorités communales. Ce plan a été arrêté par le collège échevinal et soumis au ministre de l'Éducation nationale pour approbation.

Les élèves de chaque classe ont été divisés en deux groupes (groupe 1 et groupe 2). Chaque groupe suivra pendant une semaine les cours à l'école. La semaine suivante, les élèves de ce groupe pourront bénéficier d'études surveillées facultatives ou travailleront à domicile pour répéter et consolider les contenus appris à l'école.

Les après-midis, un accueil, également facultatif, sera organisé à l'école resp. dans la Maison Relais.

Les titulaires de classe vous informeront du groupe de votre enfant, de la répartition des salles et de son calendrier de présences jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

La semaine A (« école »)

Matin :

Le matin, le groupe suivra les cours à l'école. De nouveaux contenus seront introduits par le titulaire de classe. L'enseignement se concentrera sur les contenus essentiels et nécessaires à la poursuite des programmes de l'année scolaire suivante.

L'horaire scolaire comprendra 5 leçons par jour et s'étendra en principe de 8h00 à 12h45 (avec une pause de 20 min)

Après-midi :

À la fin des cours, les élèves du groupe rentreront soit chez eux, soit bénéficieront d'un accueil organisé à l'école. Celui-ci sera assuré par le personnel éducatif de la Maison Relais.

La semaine B (« études surveillées »)

Matin :

Les élèves de ce groupe consolideront les contenus qu'ils ont appris à l'école selon un plan de travail qui leur aura été donné par le titulaire de classe. Ces travaux de répétition se feront soit à la maison ou lors d'études surveillées facultatives. Celles-ci seront assurées de 8.00 à 12.45 heures par le personnel enseignant.

Après-midi :

À la fin des études surveillées, les élèves du groupe rentreront chez eux ou bénéficieront d'un accueil facultatif organisé par la Maison Relais.

Les deux groupes A et B ne se croiseront ni à l'école, ni dans la Maison Relais, ni dans le transport scolaire.

La semaine du 25 mai 2020, donc celle qui précède le congé de la Pentecôte, sera partagée en deux. Les enfants du **groupe A seront à l'école les lundi 25 et mardi 26 mai** ; ceux du **groupe B les mercredi 27, jeudi 28 et vendredi 29 mai**.

Semaine A	ECOLE	Les groupes « école » sont organisés dans les salles de classe à Steinfort resp. à Kleinbettingen. L'encadrement des enfants après les cours aura lieu dans leurs salles de classe. Les groupes de Kleinbettingen restent donc à Kleinbettingen.
8h00 – 12h45 (5 leçons avec pause de 20 min)	cours obligatoires à l'école	
12h45 – 18h00	accueil à l'école (encadrement facultatif et gratuit) Plages de départ possibles : à 14, à 16 h ou à 18 h	

Semaine B	Tous les groupes « études surveillées » sont organisés dans des salles à Steinfort. Il n'y aura pas de groupe à Kleinbettingen.	études surveillées (facultatives)
8h00 – 12h45		études surveillées dans la structure d'accueil (facultatives et gratuites)
12h45 – 18h00		accueil dans la structure d'accueil (encadrement facultatif et gratuit)

Semaines A	Semaines B
lundi 25 mai 2020	mercredi 27 mai 2020
mardi 26 mai 2020	jeudi 28 mai 2020
	vendredi 29 mai 2020
congé de la Pentecôte (semaine 23 du 1 ^{er} au 5 juin 2020)	
semaine 24 du 8 au 12 juin 2020	semaine 25 du 15 au 19 juin 2020
semaine 26 du 22 au 26 juin 2020 (mardi 23/06 jour férié)	semaine 27 du 29 juin au 3 juillet 2020
semaine 28 du 6 au 10 juillet 2020	semaine 29 du 13 au 15 juillet 2020

La circulation des parents ou des personnes accompagnantes dans les bâtiments n'est plus autorisée sans autorisation préalable du président du comité d'école ou des chargées de direction de la Maison Relais.

Afin de faciliter le tracing effectué par la Direction de la Santé, les établissements doivent tenir des listes des personnes présentes dans leur établissement avec le détail des locaux dans lesquels ils ont séjourné et avec quel groupe de personnes.

Si vous (ou des personnes accompagnantes) attendez vos enfants à la sortie des classes devant les bâtiments scolaires, vous êtes tenus de respecter la distance de 2 mètres par rapport à d'autres personnes et d'éviter la formation de groupes.

Avant le début des cours, les élèves sont tenus de se rassembler à des points de rassemblements par groupe prévus à cet effet dans leur cour de récréation où ils seront pris en charge par le personnel enseignant et éducatif.

Les récréations seront échelonnées dans des espaces délimités pour éviter tout contact entre les groupes. La distanciation entre chaque enfant devra toujours être la règle. Nous avons également fait en sorte à ce que les groupes ne se croisent pas.

Les jeux de ballon et de contact seront malheureusement proscrits. Les membres du personnel enseignant et éducatif réfléchissent déjà à des idées récréatives possibles qu'ils proposeront aux enfants.

Toutes nos manifestations, toutes les sorties et excursions pédagogiques ainsi que tous les voyages scolaires prévus ont dû être annulés jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Des activités en plein air resteront d'ailleurs possibles (p.ex. des promenades ou des activités dans le jardin scolaire). Au cycle 1, il est même recommandé de passer un maximum de temps à l'extérieur tout en veillant à ne pas mélanger les groupes. Au cas où plusieurs groupes se partagent un espace de jeux, ce dernier sera clairement subdivisé en plusieurs espaces attribué à chaque fois à un seul groupe.

2) Un ensemble de mesures barrières pour une protection maximale

La réduction des effectifs d'élèves permettra de respecter au mieux les mesures de distanciation sociale aussi bien dans les enceintes scolaires que lors des transports scolaires et de minimiser, par ce biais, la propagation du virus.

Un document décrivant les gestes barrières, les mesures d'hygiène à respecter et les recommandations pour un plan de nettoyage des locaux élaboré par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en collaboration avec le ministère de la Santé a été transmis aux écoles, aux structures d'accueil et aux autorités communales.

Concernant la circulation au sein des bâtiments, il a été décidé que les élèves comme toute autre personne, doivent se tenir à droite et maintenir une distance interpersonnelle suffisante lors de la circulation dans les cages d'escaliers et les couloirs.

Des mesures de distanciation et d'hygiène ont été mises en place dans tous nos bâtiments pour assurer une protection maximale de tous les enfants et du personnel. Celles-ci incluent notamment :

- le respect d'une distance interpersonnelle de 2 mètres (à travers le réaménagement des salles de classe, l'orientation des flux des élèves dans les couloirs, le déphasage des pauses de récréation, etc.) ;
- le port obligatoire d'un masque, bandana (buff) ou foulard recouvrant la bouche et le nez pour les situations de contact interpersonnel quand la distance de sécurité sanitaire de 2 mètres ne pourra pas être garantie ;
- le port obligatoire d'un masque, bandana (buff) ou foulard durant les trajets scolaires et les déplacements à l'intérieur de l'école et de la structure d'accueil ;
- dans les salles de classe et de l'accueil, où cette distance pourra être respectée grâce à la réduction du nombre d'enfants présents, le port d'un masque, bandana (buff) ou foulard ne sera pas obligatoire, mais facultatif ;
- le maintien de groupes stables, dans la mesure du possible, pour éviter au maximum que des enfants n'appartenant pas au même groupe se côtoient ;
- le lavage régulier des mains ;
- la mise à disposition de désinfectants dans chaque salle de classe et d'accueil, hors de la portée des enfants ;
- l'élaboration d'un plan de circulation des élèves dans l'enceinte des bâtiments ;
- l'élaboration d'un plan de pauses alternées ;
- la suppression des cours d'éducation physique et de natation.

Lorsque les enfants sont assis à leurs tables, nous veillerons à ce qu'il y ait une distance de deux mètres entre eux. Les élèves disposeront d'une place fixe (chaise et table) qui leur sera attribuée. Les chaises, tables, objets et surfaces les plus touchés sont nettoyés tous les jours.

Le matériel et les jouets seront nettoyés régulièrement. Chaque enfant disposera de son propre kit de matériel (crayons, feutres, colle, ciseaux, ...) et qui ne doit dans la mesure du possible ne pas être partagé et rien de personnel ne peut être ramené à l'école.

Les élèves sont tenus de prendre leurs vestes dans la salle de classe et de les accrocher autour de leur chaise. L'utilisation des vestiaires communs dans les salles de classes ou dans les couloirs devra être évitée au maximum.

Le service hygiène de notre commune assurera la désinfection des salles (tables, chaises, interrupteurs, poignées...), des sanitaires et des espaces de circulation en utilisant un produit conforme aux normes en vigueur. Les classes seront aérées matin, midi et soir ainsi que pendant le temps récréatif.

Outre ces mesures précises établies dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, les règles générales concernant une bonne hygiène corporelle restent évidemment d'application.

Des affiches, rappelant les mesures barrières à respecter, ont été affichées à de nombreux endroits à travers nos bâtiments afin que les procédures en termes d'hygiène soient respectées par tous.

Le service technique de notre commune a aménagé les salles de classe et les couloirs de façon à ce que nous puissions accueillir nos élèves dans des conditions optimales.

3) Protection du nez et de la bouche

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse met à disposition de toute personne participant aux activités sous son autorité deux protections du nez et de la bouche adéquate et réutilisables.

La commune se chargera de la distribution des tours de cou « buffs » cette semaine. Actuellement, le service technique est en train de préparer les buffs à distribuer qui vous seront fournis dans votre boîte aux lettres.

Cette protection doit être portée partout où la distance de sécurité sanitaire de 2 mètres entre personnes ne peut être garantie, comme :

- dans les transports publics et scolaires,
- sur le chemin de l'école,
- dans la cour de récréation,
- dans les couloirs et les cages d'escalier
- dans les locaux sanitaires.

Le port d'un masque pour les enfants en-dessous de 6 ans est déconseillé par de nombreux spécialistes et ne constitue pas une mesure de sécurité adaptée à cette tranche d'âge.

4) Elèves vulnérables

Les élèves déclarés vulnérables respectivement personnes à risque par leur médecin à cause de leur propre état de santé ou celui d'une personne avec qui ils cohabitent pourront être dispensés des cours sur demande. Les élèves déclarés vulnérables doivent introduire un certificat médical dans les plus brefs délais. S'ils cohabitent avec une personne vulnérable, les parents sont priés d'introduire un certificat médical (de la personne à risque) accompagné d'un certificat de composition de ménage.

Les élèves vulnérables continueront à bénéficier de l'enseignement à distance. Ces élèves consolideront leurs acquis et poursuivront leurs apprentissages à distance grâce à un encadrement pédagogique bonifié par l'équipe-école. Un plan de travail et des activités devront être acheminés chaque semaine.

En tant que parents vous avez un rôle essentiel dans le retour de votre enfant à l'école. Vous vous engagez à ne pas mettre votre enfant dans l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid 19. Les élèves qui présentent des symptômes d'infection ou qui ont été testés positivement au Covid-19 doivent également rester à la maison. Si une personne (un élève ou un membre du personnel) présente des signes d'infection à l'école ou à la Maison Relais, celle-ci sera immédiatement isolée et les services sanitaires seront contactés.

5) Transport scolaire

Le transport scolaire pour les élèves de la semaine A reste inchangé.

Les trajets et arrêts restent les mêmes avec un horaire retour adapté au nouvel horaire scolaire.

Étant donné que le service « Pedibus » restera suspendu jusqu'à la fin de l'année scolaire un arrêt supplémentaire du « Bus 2 » a été créé dans la route de Luxembourg à Steinfurt. Il s'agit de l'arrêt RGTR « Äischzenter » en direction du Windhof.

Afin de séparer les élèves de la semaine A de ceux de la semaine B un nouveau service « Bus B » circulera pour transporter les élèves qui profitent de l'accueil organisé lors de leur semaine B. Ce service aura un horaire et un itinéraire adaptés à la situation actuelle.

Ce bus desservira également l'arrêt RGTR « Äischzenter » à Steinfort. Pour des raisons organisationnelles le Bus B ne pourra pas desservir l'arrêt Kleinbettingen / cimetière. Les arrêts les plus proches sont : Hagen arrêt RGTR « 2, rue de Steinfort » et Kleinbettingen - arrêt RGTR « am Duerf ».

Un service « 3 B » assuré par le Proxibus assurera le transport des élèves de la semaine B de Grass et Kleinbettingen / Kolerbiërg.

Les déplacements en bus scolaire seront accompagnés par des surveillants.

Veillez trouver tous les détails dans les tableaux horaires ci-après.

Groupe A

BUS 1

ALLER	Bus 1
Kleinbettingen - arrêt RGTR "Kierfecht"	07:38
Hagen - arrêt RGTR "2, rue de Steinfort"	07:40
Hagen - arrêt RGTR "Laach"	07:42
Hagen - rue de l'Ecole	07:44
Kleinbettingen - Ecoles - rue du Parc	07:50
Kleinbettingen - arrêt RGTR "am Duerf"	07:52
Steinfort - Ecoles - centre sportif	07:56

RETOUR	Bus 1
Kleinbettingen - Ecoles - rue du Parc	12:50
Steinfort - Ecoles - centre sportif	12:55
Hagen - um Dréisch	12:58
Hagen - arrêt RGTR "Laach"	13:02
Hagen - rue de l'Ecole	13:04
Hagen - arrêt RGTR "Kierch"	13:05
Kleinbettingen - arrêt RGTR "Kierfecht"	13:06
Kleinbettingen - arrêt RGTR "am Duerf"	13:08
Kleinbettingen - Ecoles - rue du Parc	13:10

BUS 2

ALLER	Bus 2
Steinfort - arrêt RGTR "al Schmelz"	07:32
Steinfort - rue du Schwarzenhof	07:34
Steinfort - cité de l'Usine	07:35
Steinfort - 18, rue Maria Teresa	07:40
Steinfort - rue des Carrières / rue du Cimetière	07:41
Steinfort - arrêt RGTR "Äischzenter"	07:43
Steinfort - 2, rue Randlingen	07:45
Hagen - rue Randlingen / Pont	07:46
Hagen - um Dréisch	07:50
Steinfort - centre sportif	07:54
Kleinbettingen - Ecoles - rue du Parc	07:59

RETOUR	Bus 2
Kleinbettingen - Ecoles - rue du Parc	12:50
Steinfort - Ecoles - centre sportif	12:55
Steinfort - arrêt RGTR "al Schmelz"	12:59
Steinfort - rue du Schwarzenhof	13:00
Steinfort - cité de l'Usine	13:01
Steinfort - rue des Carrières / rue du Cimetière	13:05
Steinfort - 13, rue Maria Teresa	13:07
Steinfort - arrêt RGTR "Äischzenter"	13:09
Steinfort - 2, rue Randlingen	13:11
Hagen - rue Randlingen / Pont	13:13

BUS 3A

ALLER	Bus 3A
Grass - arrêt rue de Kleinbettingen	07:42
Kleinbettingen - Kolerbiërg	07:46
Steinfort - Ecoles - centre sportif	07:52

RETOUR	Bus 3A
Steinfort - Ecoles - centre sportif	12:55
Kleinbettingen - Kolerbiërg	13:02
Grass - arrêt rue de Kleinbettingen	13:10

Groupe B

BUS "B"

ALLER	Bus B	RETOUR	Bus B
Steinfort - arrêt RGTR "al Schmelz"	07:28	Steinfort - Ecoles - centre sportif	12:50
Steinfort - rue du Schwarzenhof	07:30	Steinfort - arrêt RGTR "al Schmelz"	12:54
Steinfort - cité de l'Usine	07:31	Steinfort - rue du Schwarzenhof	12:55
Steinfort - 18, rue Maria Teresa	07:36	Steinfort - cité de l'Usine	12:56
Steinfort - rue des Carrières / rue du Cimetière	07:37	Steinfort - rue des Carrières / rue du Cimetière	13:00
Steinfort - arrêt RGTR "Äischzenter"	07:39	Steinfort - 13, rue Maria Teresa	13:02
Steinfort - 2, rue Randlingen	07:41	Steinfort - arrêt RGTR "Äischzenter"	13:04
Hagen - rue Randlingen / Pont	07:43	Steinfort - 2, rue Randlingen	13:06
Hagen - rue de l'Ecole	07:45	Hagen - rue Randlingen / Pont	13:08
Hagen - arrêt RGTR "2, rue de Steinfort"	07:47	Hagen - rue de l'Ecole	13:10
Hagen - arrêt RGTR "Laach"	07:49	Hagen - arrêt RGTR "2, rue de Steinfort"	13:12
Hagen - um Dréisch	07:52	Hagen - arrêt RGTR "Laach"	13:14
Kleinbettingen - Ecoles - rue du Parc	07:56	Hagen - um Dréisch	13:17
Kleinbettingen - arrêt RGTR "am Duerf"	07:58	Kleinbettingen - arrêt RGTR "am Duerf"	13:20
Steinfort - centre sportif	08:00	Kleinbettingen - Ecoles - rue du Parc	13:22

BUS 3B

course assurée par ProxiBus		course assurée par ProxiBus	
ALLER	Bus 3B	RETOUR	Bus 3B
Grass - arrêt rue de Kleinbettingen	07:42	Steinfort - Ecoles - centre sportif	12:50
Kleinbettingen - Kolerbiërg	07:46	Kleinbettingen - Kolerbiërg	12:57
Steinfort - Ecoles - centre sportif	07:52	Grass - arrêt rue de Kleinbettingen	13:05

6) Restauration

Les enfants inscrits dans la Maison Relais bénéficieront d'une offre de restauration gratuite en forme de « lunchbox » (une boîte à déjeuner) élaborée par une diététicienne. Les allergies alimentaires des enfants seront respectées tout comme les mesures d'hygiène indispensables à la prise d'un repas. La lunchbox contient également une collation pour 16 heures. Les enfants n'auront donc pas besoin d'amener une petite collation pour les après-midis.

7) Accueil pendant le congé de la Pentecôte

Un accueil de 8 à 18 h sera assuré par la Maison Relais pendant le congé de la Pentecôte (du mardi 2 au vendredi 5 juin 2020) pour tous les enfants inscrits.

Congé de la Pentecôte	Heures d'arrivée possibles : à 8 h, à 13 h ou à 14 h	Heures de départ possibles : à 13 h, à 14 h, à 16 ou à 18 h
------------------------------	--	---

8) Informations spécifiques à l'attention des parents d'élèves du cycle 1

Aussi pour les classes du cycle 1 « préscolaire » le temps d'arrivée est à 8h. Pour les classes du cycle 1 « précoce », le temps d'arrivée est soit à 8h soit à 9h précises. Il n'y aura plus d'horaire flexible pour l'éducation précoce. Le temps de départ est à 12h45 pour tous les enfants du cycle 1 (précoce & préscolaire).

Les enfants doivent apporter deux petites collations pour la matinée (p.ex. tartine & fruit ; tartine & yaourt, ...) et une gourde d'eau.

Aussi les parents d'élèves du cycle 1 ne pourront plus entrer dans le bâtiment scolaire. Chaque classe a son point de rassemblement dans la cour de récréation. Les institutrices attendent les enfants aux points de rassemblement dans la cour de récréation.

Les enfants doivent appliquer les gestes barrières et ils doivent également essayer au mieux de respecter leur distance (2m). Ils doivent se laver les mains plusieurs fois pendant la journée. Le personnel enseignant et éducatif portera des masques ou des visières de protection.

Pour des raisons de sécurité, les enfants ne peuvent plus apporter des jouets à l'école. Uniquement les jouets de l'école sont permis. Les enfants peuvent cependant apporter leur doudou à l'école, qui doit rester à leurs places ou dans leurs sacs.

Chaque enfant aura un bracelet (bleu ou rouge) en fonction de son groupe. Les enfants recevront ce bracelet le premier jour de classe. Ils doivent le porter chaque jour.

Les enfants ne peuvent plus utiliser la penderie dans l'école. Toutes les affaires (veste, sac à dos, ...) sont à ramener dans la salle de classe. Les enfants ne mettent plus de pantoufles à l'école.

Chaque enfant disposera de son propre kit de matériel (crayons, feutres, colle, ciseaux, ...) et qui ne doit dans la mesure du possible ne pas être partagé et rien de personnel ne peut être ramené à l'école.

Lorsque les enfants sont assis à leurs tables, ils doivent garder une distance de deux mètres entre eux. Ils disposent d'une place fixe (chaise et table) qui leur est attribuée, elle est clairement marquée et ne peut être interchangée.

9) Evaluation des élèves

Les 2^e et 3^e trimestres de l'année scolaire en cours ont été fusionnés en une seule période de référence qui s'étend du lundi 6 janvier 2020 au mercredi 15 juillet 2020.

Les entretiens sur les bilans intermédiaires du 2^e trimestre ont été supprimés.

Pour chaque élève, un bilan intermédiaire sera établi pour la période du 6 janvier au 15 juillet 2020. Pour les élèves qui passent au cycle suivant, un bilan de fin de cycle est également établi à la fin de l'année scolaire.

10) Passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire

Les épreuves communes du cycle 4.2 dans le cadre de la procédure d'orientation vers le lycée ont été supprimées. La décision d'orientation se fonde sur les productions de l'élève au cours du cycle 4, sur les bilans intermédiaires du cycle 4 et sur les informations du psychologue, si les parents ont opté pour son intervention. Les entretiens d'orientation, lors desquels le titulaire de classe et les parents d'élèves prennent une décision d'orientation commune, sont maintenus. Les inscriptions au lycée se font entre le 29 juin et le 3 juillet 2020.

11) Absences et dispenses de fréquentation des cours

Si votre enfant s'absente de l'école (semaines A et B), **vous devez sans délai informer le titulaire de classe ou l'enseignant en charge des études surveillées.** Pour des absences au cours de la semaine A (présence obligatoire) une excuse légitime est à remettre. L'absence devra être justifiée par écrit et ceci dans un délai de trois jours.

Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical. En pratique, nous distinguons deux cas: les absences prévisibles (visite médicale, important événement de famille...) et les absences dues à une maladie. Pour les absences prévisibles, la permission doit être demandée au préalable, dès que vous avez connaissance de la date de l'absence. Pour les absences pour cause de maladie, nous vous demandons de bien vouloir nous en avvertir dès que possible (par téléphone, note dans le journal de classe ou par courriel).

Une dispense de fréquentation des cours peut être accordée sur demande écrite et motivée des parents.

Une telle dispense peut être accordée par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée et par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée. Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

En général, des dispenses de fréquentation des cours ne sont accordées que pour d'importants événements de famille.

Si votre enfant s'absente de l'accueil à 12:45 h, vous devez en informer les responsables de la Maison Relais au plus tard le jour même jusqu'à 9:15 h par courriel : maisonrelais@steinfort.lu.

12) Administration de médicaments

Uniquement sur présentation de l'autorisation parentale ainsi que d'une ordonnance médicale, le personnel enseignant et éducatif peut donner des médicaments fournis aux enfants sous traitement, afin qu'ils puissent les administrer. La médication journalière devra être notée, datée et signée par les parents et accompagnée de l'ordonnance médicale.

En cas d'urgence, accident ou autre, le personnel enseignant se réserve le droit de contacter un médecin ou le service de permanence d'un hôpital, d'y organiser le transport avant même d'en avvertir les parents (p.ex. allergies -> pique antihistaminique).

13) Renseignements supplémentaires

<http://www.men.public.lu/fr/actualites/grands-dossiers/coronavirus/index.html>

<http://www.men.public.lu/fr/actualites/publications/themes-transversaux/covid-19/fondamental/index.html>

covid19.lu

Le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a mis en place une **Helpline 8002-9090** et le site internet schouldoheem.lu qui vous dirige vers des applications et du matériel didactique supplémentaire afin de soutenir le travail des élèves depuis leur domicile.

Le personnel enseignant et éducatif expliquera les différents points mentionnés dans ce document aux élèves le premier jour de classe. Malgré les nombreuses explications à fournir, la reprise ne doit pas être perçue comme étant uniquement « problématique », mais nous devons également la considérer comme un premier pas vers un retour à l'école et à la maison relais avec toutes les routines quotidiennes y associées.

Nous tenons à remercier tous les membres de la communauté scolaire pour leur engagement et leur dévouement favorisant la mise en œuvre de cette nouvelle organisation scolaire. Nous remercions les membres du collège échevinal de la commune de Steinfort, les membres de la Direction de région de l'enseignement fondamental, l'Agent régional de la Maison Relais Steinfort, les services administratif et technique de notre commune et tous les membres du personnel enseignant et éducatif pour leur précieuse participation à l'organisation de la reprise des classes.

En vous remerciant pour votre attention et en comptant sur votre soutien, nous souhaitons de tout cœur à vous et à vos enfants une bonne reprise, et nous vous vous prions d'agréer, chers parents, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

pour la Maison Relais Steinfort

Vicky Wagner et Fabienne Clemen
Chargées de direction



pour l'EF Steinfort

Christian Kohnen
Président du comité d'école



LE 25 MAI 2020,
VOTRE ENFANT RETOURNERA DANS SA CLASSE
DU **CYCLE 1** DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.

L'objectif est qu'il puisse retrouver son enseignant, son éducateur et surtout ses camarades. Il pourra continuer ses apprentissages fondamentaux, retrouver un rythme régulier, des rituels, un environnement adapté à son âge. Les semaines avant les vacances d'été permettront aux grands de vivre la période de transition vers le cycle 2 et de se préparer à la prochaine année scolaire.

Les enfants ne retrouveront pas le même cadre que celui qu'ils ont connu avant le 13 mars. Des mesures de protection et d'hygiène strictes et adaptées à leur âge sont mises en place. Les enseignants, avec l'appui des autorités communales mettront tout en œuvre afin que les enfants retrouvent leur école en toute sécurité et pour qu'ils puissent à nouveau jouer, explorer et faire les expériences essentielles à leur développement.

Pour assurer la meilleure protection de tous, le nombre de personnes avec lesquelles les enfants entreront en contact sera réduit au maximum. C'est pour cette raison que chaque classe sera partagée en deux groupes qui viendront à l'école en alternance.

L'école sera protégée de l'extérieur, le nombre d'adultes pouvant entrer et circuler dans le bâtiment sera réduit au strict minimum. Ainsi le fonctionnement des classes du cycle 1 permettra d'assouplir les gestes barrière difficilement imposables aux enfants et d'interagir plus librement à l'intérieur du groupe.

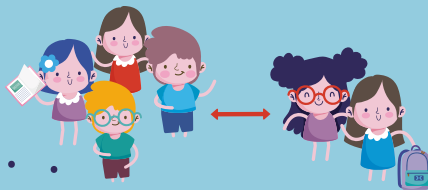
Par contre une série de gestes simples, facilement réalisables par les petits enfants, feront désormais partie du quotidien à l'école. Une application réussie requiert la collaboration de tous les acteurs.

OPENEEN OPPASSEN

CORONAVIRUS/COVID-19 INFORMATIONS POUR PARENTS

25 MAI 2020
RETOUR EN CLASSE

**REPRISE DES ACTIVITÉS
PÉDAGOGIQUES DU **CYCLE 1**
DE L'ENSEIGNEMENT
FONDAMENTAL**



www.men.lu



www.men.lu

Les mesures de protection au cycle 1

- 1 La réduction de la taille des groupes**
La taille des groupes sera réduite et les enfants resteront toujours dans le même groupe.
- 2 Le cloisonnement de la structure vers l'extérieur**
L'accès au bâtiment sera strictement réservé aux enfants, au personnel enseignant et éducatif. Les arrivées et les départs des enfants seront décalés et ils seront accueillis dans un espace spécialement prévu à cet effet.
- 3 Distanciation**
Lorsque les enfants sont assis à table, ils gardent une distance de deux mètres entre eux.
- 4 Le lavage des mains**
Le lavage régulier des mains deviendra un rituel dans le cadre du déroulement de la journée, les enseignants et les éducateurs y veilleront.
- 5 Les espaces extérieurs comme environnement pédagogique**
Les activités se dérouleront le plus souvent possible à l'extérieur, dans leur cour de récréation ou dans la nature.
- 6 Hygiène des locaux et du matériel**
À intervalles réguliers, les jouets des enfants seront nettoyés et les surfaces désinfectées.
- 7 Enfants vulnérables**
Les enfants vulnérables peuvent rester à la maison et vont bénéficier d'activités qui permettent une participation à distance, sur présentation d'un certificat médical.

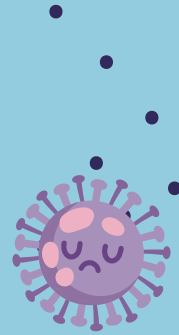
**OPENEEN
OPPASSEN**
CORONAVIRUS/COVID-19 INFORMATIONS POUR PARENTS

Port du masque déconseillé chez les enfants de moins de 6 ans
Le port du masque est déconseillé par la Direction de la Santé chez les enfants de moins de 6 ans et interdit avant l'âge de 2 ans (risque de suffocation).

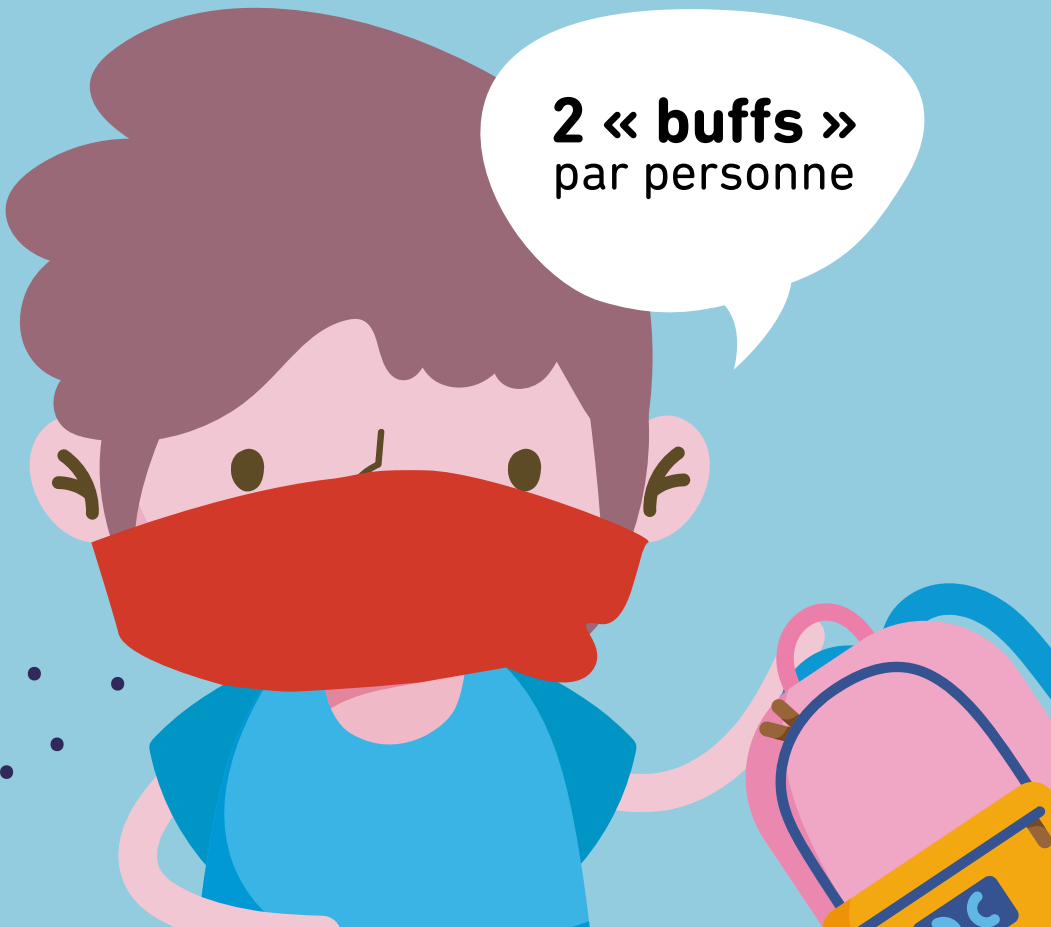
OPENEEN OPPASSEN

CORONAVIRUS/COVID-19 INFORMATIONS

Cycles 2 - 4



2 « buffs »
par personne



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

www.men.lu



D'Cora erkläert alles:
**OPENEEN
OPPASSEN**
Coronavirus/Covid19 Regeln

Kanner vu 0 bis 6 Joer

Groupe A

Ech bleiwen a mengem Grupp.

Groupe B



Mir paken eis **net** un
a ginn eis och **net** d'Hand.


Ech bleiwen, wann et geet,
2 Meter vu menge Frënn ewech.


Ech **wäsche** meng **Hänn** ganz gutt
a ganz dacks mat Waasser a Seef.


Ech iesse meng Schmier
an du éss deng.


Ech houschten an den lelebou
a schnäizen an en Nuesschnappech
aus Pabeier.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

www.men.lu

2 « buffs »
par personne



Dans le cadre de la réouverture des écoles le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) met à votre disposition deux tours de cou « buffs » réutilisables.

Il s'agit d'une offre facultative. Vous êtes libres de vous procurer d'autres protections du nez et de la bouche (des masques alternatifs en tissu, ...) selon votre préférence.

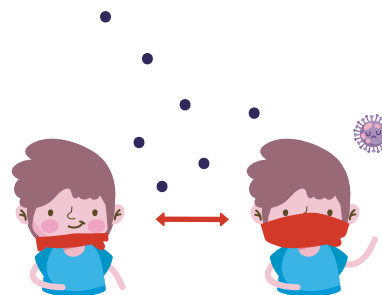
POURQUOI PORTER UNE PROTECTION DU NEZ ET DE LA BOUCHE ?

Les protections du nez et de la bouche font partie des gestes barrières et aident à retenir les gouttelettes qui sont propagées lorsque vous parlez, éternuez ou toussiez.

COMMENT PORTER LE « BUFF » ?

- 1 Lavez-vous les mains à l'eau et au savon ou désinfectez-les avant de mettre votre « buff ».
- 2 Lorsque vous mettez le « buff », assurez-vous qu'il couvre entièrement votre nez et votre bouche et qu'il s'adapte bien à votre visage. Évitez de toucher votre protection pendant la durée du port.
- 3 Lorsqu'une protection n'est pas indispensable (pendant les heures de cours, par exemple), tirez le « buff » vers le bas et portez-le autour du cou. Il est conseillé de l'y garder pendant toute la journée scolaire.
- 4 Après avoir enlevé la protection, lavez-vous les mains soigneusement à l'eau et au savon ou désinfectez vos mains. Au retour à la maison il est recommandé de changer le « buff » (set de 2 buffs par personne) et de le laver après chaque jour à 60°. Lavez-le de préférence avant la première utilisation.

QUAND ET OÙ PORTER UNE PROTECTION DU NEZ ET DE LA BOUCHE ?



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

www.men.lu



De Carlo erkläert alles:
**OPENEEN
OPPASSEN**
Coronavirus/Covid19 Regeln

Kanner vu 6 bis 12 Joer

Groupe A

Ech bleiwen a mengem Grupp.

Groupe B



Mir paken eis **net** un
a ginn eis och **net** d'Hand.


Ech bleiwen **2 Meter** vu meng Frënn ewech
an do wou ech dat net kann dinn ech mäi Buff un.


Ech dinn **de Buff** am Bus an am Schoulhaff un
an och do, wou mir keng 2 Meter vuneneen
ewechbleiwe kënnen.


Ech **wäsche meng Hänn** ganz gutt
a ganz dacks mat Waasser a Seef.


Ech iesse meng Schmier
an du äss deng.


Ech houschten an den lelebou a schnäizen
an en Nuesschnappech aus Pabeier.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

www.men.lu

ESOU WÄSCHS DU DENG HÄNN RICHTEG!

①



A lass geet et!
Hal deng Hänn ënnert de Krunn
a maach se richtig naass.

②



Looss et richtig schaimen!
Zéck net an huel genuch Seef.

③



Wäsch deng Hänn bannen a baussen,
tëschent de Fangeren a vergiess
och den Daum net.

④



Sang den „Happy Birthday“ zweemol,
ier s du ophäls!

⑤



Äddi Seef! Hal deng Hänn ënnert de Krunn
a reif se esou laang, bis keng Seef méi
drun ass.

⑥



Du bass bal fäerdeg! Dréchen deng Hänn
mat engem Duch aus Pabeier of a gehei
d'Duch an den Dreckseemer.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

www.men.lu